

Séance du 1^{er} septembre 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°01092026D06

Objet : Précision sur l'attribution de deux subventions à l'association « Les liens de la Maison des Possibles »

Date de la convocation et de l'affichage : 26 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas			X	
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corinne	X			
CHAPUIS Patrick			X	
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			



MALLET Nicolas	X			
NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis			X	
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Laurence EXCOFFON

Rapporteur : Lionel CORDEL, adjoint au Maire délégué à la vie associative et au sport

Il est rappelé au conseil que la commune de Porte-de-Savoie avait précédemment délibéré sur l'octroi de deux subventions pour l'association « Les liens de la Maison des Possibles ».

- Une première subvention d'un montant de de 800,00 euros attribuée le 24 février 2026 (délibération n°24022026D06) ;
- Une seconde subvention d'un montant de 1000,00 euros attribuée le 23 juin 2026 (délibération n°23062026D09)

Il est précisé que ces deux subventions ont pour objectif de soutenir l'association dans son projet de création d'un espace d'accueil pour le tiers lieu "la maison des possibles". Ce projet vise à permettre à l'association de disposer d'un lieu à destination de l'accueil du public, de la structuration des activités et de l'accueil du premier emploi au sein de l'association. Le financement permettra de renforcer les services à la population (ateliers parents-enfants, actions intergénérationnelles, parentalité, accès au numérique) et d'ancrer durablement l'association dans la vie du territoire.

Le projet de l'association Les liens de la maison des possibles est éligible au fonds européen LEADER sous réserve qu'il bénéficie d'un co-financement. En conséquence le conseil municipal précise que les deux subventions accordées sont destinées au financement de l'espace d'accueil du tiers-lieu « La Maison des possibles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PRECISE** que les subventions attribuées à l'association Les liens de la Maison des Possibles sont destinées à financer le tiers-lieu éligible au programme européen LEADER.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 1^{er} septembre 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN

La secrétaire de séance,
Laurence EXCOFFON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre 2026 n°01092026D06